

2300

Vendredi 14 septembre 1945.

Enquête sur les conditions
d'existence des citoyens
soviétiques réfugiés en
Suisse. Procès-verbal de
la commission.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique fait rapport sur le procès-verbal signé le 10 septembre 1945 par le chef de la délégation soviétique, le chef de la délégation suisse et le représentant du gouvernement français au sujet des "conditions d'existence des citoyens soviétiques échappés de la captivité allemande et réfugiés en Suisse".

Il est

d é c i d é

de prendre acte de ce procès-verbal.

Extrait du procès-verbal aux départements politique, de justice et police et militaire, pour leur information, et aux archives fédérales avec la pièce susmentionnée.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser